

M. Deans: Pourquoi le ministre adopte-t-il cette façon de procéder au lieu d'imposer les profits excessifs des sociétés qui exploitent déjà les Canadiens?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Imposez PetroCan!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député n'était probablement pas à la Chambre lors de la présentation du budget. Nous avons décrété dans ce budget une taxe de 8 p. 100 qui a une incidence très appréciable sur les bénéficiaires avant amortissement des sociétés pétrolières et gazières, comme il le sait sans doute.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Nous n'avons jamais prétendu le contraire. En fait, nous avons pris cette mesure parce que nous considérons que le gouvernement national avait droit à une part plus importante des ressources des sociétés pétrolières et gazières, et c'est pourquoi nous l'avons fait. Nous avons aussi précisé alors dans notre Programme énergétique national que nous voulions accroître encore davantage la propriété canadienne de l'industrie pétrolière et gazière, et que plus particulièrement, nous voulions aussi accroître la propriété publique au nom de tous les Canadiens et que, pour ce faire, afin de financer ces achats, nous imposerions à tous les consommateurs de pétrole et de gaz du pays une charge de propriété canadienne qui avantagerait finalement tout le monde. C'est ce que nous voulons encore, et j'ai l'intention de présenter aujourd'hui une motion de voies et moyens à cette fin afin que les Canadiens soient propriétaires d'une proportion plus importante de cette industrie.

● (1500)

M. Deans: A titre de question supplémentaire, je demanderais ceci: pourquoi le ministre n'imposerait-il pas à la pompe pour récupérer l'argent ajouté en trop au prix de l'essence par ces mêmes compagnies lors de la dernière hausse, et pourquoi n'aurait-il pas recours à cette méthode pour récupérer l'argent des consommateurs canadiens qui gonfle actuellement les goussets des sociétés pétrolières alors qu'elles font déjà des bénéficiaires records, plutôt que d'imposer un nouvel impôt qui ne peut qu'infliger un nouveau fardeau au consommateur?

M. Lalonde: Madame le Président, si le député avait jeté un coup d'œil sur les rapports trimestriels les plus récents des diverses compagnies de pétrole, il aurait constaté que leur taux de bénéfice est loin d'atteindre un niveau record. L'an dernier, il a établi un record. Mais les taxes imposées par le ministre des Finances lors de son budget du 28 octobre ont fait une large entaille dans les bénéfices des compagnies pétrolières. Quant à nous, nous comptons bien prélever la taxe spéciale de participation canadienne comme le prévoit le Programme énergétique national car, contrairement aux néo-démocrates, nous savons bien que rien n'est gratuit en ce bas monde.

Questions orales

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA FAÇON DE TRAITER LES PÊCHEURS DE LA CÔTE EST

M. Mel Gass (Malpègue): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national qui, les 10 et 13 avril, a promis à la Chambre d'adopter une méthode équitable et raisonnable de perception des arriérés d'impôts des pêcheurs de la région de l'Atlantique. Je tiens à signaler à la Chambre que le ministre a fait cette promesse au moment même où les habitants de Cardigan, dans l'Île-du-Prince-Édouard, se préparaient à voter à des élections partielles. Quelques jours à peine après ces élections, les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont commencé à recevoir des réclamations les sommant de payer dans les 15 jours s'ils ne voulaient pas être poursuivis en justice.

Étant donné que le fisc réclame jusqu'à la moitié du produit brut de la pêche de 347 pêcheurs terre-neuviens vendue aux usines de transformation qui achètent normalement leurs prises et que la Cour suprême de Terre-Neuve a ordonné la saisie de la terre, de la maison et du camion...

Mme le Président: A l'ordre. Je croyais que le député allait poser sa question mais il a poursuivi son préambule. C'est la question qu'il nous faut.

M. Gass: C'est le député de Grand Falls-White Bay-Labrador qui en est la cause, madame le Président, le ministre du Revenu national...

Mme le Président: Non, non. Quand je demande au député de poser sa question, il doit s'exécuter sur-le-champ.

M. Gass: Voici ma question: Est-ce là ce que le ministre appelle traiter les pêcheurs de la région de l'Atlantique de façon équitable et raisonnable?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, lorsque j'entends les questions de députés de ce côté-là de la Chambre, je suis encore plus fier que les électeurs de Cardigan aient eu l'intelligence d'élire un député de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Je signale qu'ils ont élu un des nôtres malgré que la vérification de leurs revenus était en cours.

On a déformé les faits. Il est faux que l'on attribue des avoirs ou des revenus forfaitaires à certains pêcheurs. Tous les pêcheurs sont traités individuellement comme tous les autres contribuables. Le ministère essaie de se montrer conciliant et adapte les paiements aux moyens de chacun. Certains hommes politiques de Terre-Neuve ont par ailleurs déformé les faits mais je ne compte pas les rétablir à la Chambre. Je le ferai plus tard.

M. Gass: Madame le Président, le ministre ne semble pas se rendre compte de ce qui se passe à Terre-Neuve. Il devrait lire les journaux de sa ville demain.

Le ministre peut-il garantir de nouveau aux pêcheurs de la région de l'Atlantique qu'on leur laissera le temps voulu, c'est d'ailleurs ce qu'ils demandent, pour pouvoir payer le supplément prévu dans leurs nouvelles cotisations d'impôt, en tenant compte de leurs autres engagements financiers légitimes, de leurs moyens et des difficultés qui peuvent en découler pour le particulier et la collectivité en général?